



COMMUNIQUE de PRESSE

Paris, 2 Février 2012

La majorité sénatoriale adopte un texte pragmatique et mesuré sur la Chasse

La majorité sénatoriale a adopté ce jour un texte de modernisation du droit de la chasse qu'elle a largement amendé dans le but d'apaiser les relations entre les chasseurs, le monde agricole et les associations environnementales. Le rapporteur socialiste Jean-Jacques MIRASSOU a souligné que ce texte entérine une évolution des pratiques dans le sens d'une chasse plus responsable au cœur de la gestion et de la préservation de la biodiversité.

Après près de 10 ans d'inflation législative, cette loi doit enfin aboutir à un point d'équilibre, écartant les polémiques ou les sujets relevant de la réglementation. Les sénateurs, représentants des territoires et conscients de l'impact local de la chasse, ont regretté l'absence de la ministre de l'Environnement, en charge de la chasse et des chasseurs, à l'occasion de ce débat dans leur hémicycle.

Avec 1,3 million de chasseurs, le poids économique et social de la chasse atteint un montant de près de 2,2 milliards d'euros et génère plus de 24 000 emplois. Les sénateurs se sont appliqués à en simplifier la pratique en améliorant le fonctionnement des associations communales de la chasse agréées (ACCA). Ils ont également souhaité rendre plus attractive la pratique de la chasse par les jeunes.

Le groupe socialiste, représenté par le sénateur Claude BERIT-DEBAT a par ailleurs fait adopter plusieurs amendements permettant d'entériner le récent accord entre chasseurs et agriculteurs visant à mettre en place un système plus cohérent et plus juste d'indemnisation des dégâts de gibier sur les récoltes agricoles. C'est un accord historique qui conforte le lien indéfectible entre chasseurs et agriculteurs, dont les sénateurs socialistes se félicitent.